

## **Les principaux changements dans la classification des hôtels 2015-2020**

Lors de leur assemblée du 27 novembre 2014, les délégués d'hotelleriesuisse ont accepté les modifications apportées au Règlement sur la classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de garantie afférentes ainsi que les ajustements des critères harmonisés à l'échelle européenne. Ces adaptations entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et s'appliquent dès cette date.

Pour une meilleure compréhension générale, les principaux changements sont résumés ci-dessous.

### **Période de révision et durée de validité**

**Les critères sont révisés désormais tous les six ans.**

Les critères mis en vigueur en janvier 2015 s'appliquent donc jusqu'en 2020 compris.

**La classification attribuée est valable pour une durée de trois ans à compter de la date de notification de la décision.**

Pour tous les établissements, la durée de validité de la classification prend effet à partir de la décision de classification et est fixée à trois ans – indépendamment de l'entrée éventuelle de nouveaux critères durant cette période. Cette disposition s'applique aux catégories de base (1 à 5 étoiles et Swiss Lodge) ainsi qu'aux catégories de spécialisation.

### **Catalogue des critères**

**Le développement des critères 2015-2020 est un ajustement fin des critères existants.**

**Quatre domaines thématiques gagnent en importance.**

- Confort de couchage
- Informatique mobile et connectivité
- Sécurité des hôtes
- Environnement

**Le nombre minimum de points requis par catégorie a été légèrement relevé.**

Avec le même nombre de critères (270), il est maintenant possible d'obtenir près de 9% de points en plus : le nombre minimum de points requis a donc été légèrement relevé dès la catégorie 3 étoiles.

L'adaptation du nombre minimum de points a aussi des effets sur les catégories Superior, vu que ces établissements doivent toujours atteindre le nombre de points de la catégorie d'étoiles immédiatement supérieure. Mais cela ne veut pas dire que ces établissements Superior doivent aussi remplir les critères minimaux de la catégorie immédiatement supérieure.

**La catégorie de base Swiss Lodge peut désormais aussi être classée comme hôtel garni.**

## Les principaux ajustements au niveau des critères

Confort de couchage		
N° 66 – 68	<b>Systèmes de lit</b>	→ Nouveaux critères
N° 69 – 79	<b>Dimensions des lits</b>	→ Nouveaux critères ou → Nombre de points plus élevé
N° 76 – 78 N° 83	<b>Matelas et oreillers:</b> Nouvelle acquisition; nettoyage; hypoallergénique	→ Nouveaux critères ou → Nombre de points plus élevé
Informatique mobile et connectivité		
N° 25	<b>Check-out rapide</b>	→ Nouveau critère
N° 136 – 137	<b>Adaptateur international de prise de courant et station de chargement:</b> sur demande	→ Nouveaux critères
N° 141	<b>Accès Internet dans les espaces publics:</b> maintenant à partir de la catégorie 2 étoiles déjà	→ Critère adapté
N° 142	<b>Accès Internet dans la chambre:</b> maintenant à partir de la catégorie 3 étoiles déjà	→ Critère adapté
Sécurité des hôtes		
N° 111	<b>Veilleuse</b>	→ Nouveau critère
N° 177 – 178	<b>Protection antiglisse; poignées sécuritaires</b> Dans la douche et la baignoire	→ Nouveaux critères
Environnement		
N° 8	<b>Station de recharge pour véhicules électriques</b>	→ Nouveau critère
N° 270	<b>Hôtel avec label/certificat écologique</b>	→ Nouveau critère

## Autres documents et questions sur la classification

Les documents de classification détaillés, actualisés – en particulier le catalogue des critères complet 2015-2020 – sont disponibles pour téléchargement:

→ [www.hotelleriesuisse.ch](http://www.hotelleriesuisse.ch) / rubrique Services → Classification

Toute l'équipe de la classification se tient volontiers à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir:

→ [klassifikation@hotelleriesuisse.ch](mailto:klassifikation@hotelleriesuisse.ch)

→ 031 370 41 60

**hotelleriesuisse**

Classification suisse des hôtels

Décembre 2014